



Date de génération de ce justificatif : 05/10/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

NEO-LOGI – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Morbihan

Annonce légale publiée le 2 octobre 2026 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société

CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 septembre 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : NEO-LOGI Forme sociale : Société par actions simplifiée Siège social : 33 rue Théophraste Renaudot, ZAC de Kerlann, BP 80215, 56010 VANNES Objet social : la prise de participation, par tous moyens, directement ou indirectement, notamment par voie d'apport, d'achat, de souscription de titres, droits sociaux ou valeurs mobilières, ou autrement dans toute société, quels qu'en soient la forme et l'objet, ainsi que la gestion et la disposition de ces participations. Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 5 000 € Président : ADONN (817 508 492 RCS VANNES), dont le siège social est Zc de Kerlann, Rue Théophraste Renaudot, 56000 VANNES Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de VANNES. Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Sous réserve des dispositions légales, tout associé peut participer aux assemblées et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Clauses restreignant la libre cession des titres : Les transmissions effectuées par l'associé unique sont libres. Toute autre transmission d'actions est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

[Consulter cette annonce en ligne](#)

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE
